



Plus de pension alimentaire

Par **erica83**, le **08/05/2009** à **09:22**

Bonjour,
mon fils a eu 18 ans le 4 novembre , hors son pere qui paie une pension alimentaire par saisie sur salaire a donner l'ordre a l'entreprise de ne plus payer a compter de novembre sans se preoccuper s'il ete au chômage se qui est le cas ! que puis je faire pour aider mon fils qui est toujours a ma charges ? j ai 5 enfants au total est suis au rmi merci de m aider

Par **Marion2**, le **08/05/2009** à **11:30**

Bonjour,

Le père doit continuer à verser la pension alimentaire, même si l'enfant est majeur et tant qu'il ne peut pas s'assumer seul financièrement.

De plus, seul le JAF décide , soit de la modification ou de l'arrêt du versement de la pension alimentaire.

Envoyez un courrier recommandé AR à l'entreprise où travaille le père.

Bon courage.

Par **Marion2**, le **08/05/2009** à **18:32**

Je suis désolée erica83, par inadvertance, j'ai supprimé votre message.

Si la pension n'a pas été réindexée, retournez voir l'huissier qui procèdera à cette réindexation et fera le nécessaire auprès de l'entreprise de votre ex-mari.

Avez-vous envoyé un courrier recommandé AR à l'entreprise ? Un appel téléphonique ne suffit pas.

Cordialement.

Par **erica83**, le **09/05/2009** à **08:52**

j ai effectivement envoyer un courrier a l entreprise , je vais suivre vos conseils j envoi ce jour un AR a l entreprise ainsi qu a l huissier je vous tien au courant prochainement merci beaucoup